

SUISSE samedi 21 février 2015

Fronde contre l'impôt sur les successions

► B. W.

> Fiscalité Campagne de votation précoce

On ne votera sur l'initiative populaire en faveur d'un impôt fédéral sur les successions que le 14 juin. Mais les propriétaires sont déjà entrés en campagne vendredi et Economiesuisse présentera ses arguments jeudi prochain. Pourquoi si tôt? «Parce que l'enjeu est considérable», répond le conseiller national Hans Egloff, président de l'Association suisse des propriétaires (HEV).

«Les conséquences seraient très graves. Cette initiative évacue certains principes de base de notre droit, comme la non-rétroactivité», ajoute Olivier Feller (PLR/VD), secrétaire général de la Fédération romande immobilière (FRI). Ce texte veut introduire un impôt de 20% sur les successions supérieures à 2 millions et les donations de plus de 20 000 francs avec effet rétroactif au 1er janvier 2012. En visant les masses successorales plutôt que les parts, cet impôt ne concernerait pas l'héritier unique d'une fortune de 2 millions mais s'appliquerait aux descendants multiples qui se partagent un héritage de 2,1 millions.

«Ce serait injuste pour les propriétaires et absurde pour les entreprises. C'est la disparition programmée de nombreuses PME», s'exclame-t-il. Ce démarrage précoce tombe à pic. Dans ces colonnes (LT du 18.02.2015), le patron d'UBS, Sergio Ermotti, a reproché à la droite de n'avoir pas suffisamment combattu cette initiative, notamment la clause de rétroactivité.